



Algérie : les législatives du 10 mai contestées

Par [Gilles Munier](#)

Mondialisation.ca, 21 mai 2012

france-irak-actualite.com 21 mai 2012

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Analyses: [LE MAGHREB](#)

En Algérie, comme il fallait s'y attendre, le Parti du FLN, au pouvoir depuis 1962, a remporté les législatives du 10 mai. Avec seulement 6,11% des voix des électeurs, c'est-à-dire 1,32 million de voix sur les 21,64 millions d'Algériens inscrits sur le fichier électoral (1), il s'est attribué 221 sièges et en a accordé 70 à son alter ego, le Rassemblement national démocratique (RND), ce qui lui permet d'avoir la majorité absolue à l'Assemblée populaire nationale (APN).

Le boycott, vainqueur des législatives

Pour parvenir à ce résultat, le régime a d'abord neutralisé tous ceux qui mettent en cause sa légitimité, notamment les anciens dirigeants du Front Islamique du Salut (FIS) et diverses organisations revendicatrices nées ces dernières années. Daho Ould Kablia, ministre de l'Intérieur ayant menacé de « sanctions sévères » ceux qui contesteraient la légitimité des législatives, Me Ali Yahia Abdenour, ancien ministre de Boumediene et président d'honneur la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH) lui a courageusement répondu que la priorité absolue était le boycott du scrutin (2).

Suite à un accord conclu entre le DRS (police politique algérienne) et la sarkozie, Mourad Dhina, un des fondateurs du Mouvement Rachad, a été emprisonné à Paris, dès janvier, pour l'empêcher d'appeler au boycott des législatives qu'il assimilait à une mascarade (3). Il est toujours incarcéré à la prison de la Santé, sous écrou extraditionnel (4).

Peine perdue, le 10 mai, les vrais vainqueurs du scrutin ont tout de même été les abstentionnistes (57,1% des électeurs) et les 1,7 million d'Algériens qui ont déposé dans les urnes des bulletins blancs ou nuls (22% des suffrages exprimés) par crainte de représailles s'ils ne votaient pas...

Trituration des résultats

Comme d'habitude, la représentation parlementaire a été modulée en fonction d'un système de quotas. Ainsi, les Frères Musulmans (Alliance de l'Algérie verte) ont obtenu 47 sièges et le Front des Forces Socialiste (FFS) 21 sièges. Son chef, Aït Ahmed – dernier chef historique du FLN encore en vie – est ainsi remercié ne pas avoir boycotté le scrutin. Il pourra constituer, de justesse, un groupe parlementaire. Le Parti des Travailleurs de Louisa Hanoune, avec 17 élus ne le pourra pas (il en avait 26 dans la précédente assemblée). Quant au Front pour la justice et le développement (El-Addala), le parti islamiste d'Abdallah Djaballah, il n'obtient que 7 sièges. Dépité, il a menacé le régime d'une révolution à la tunisienne !

Scandalisés, une quinzaine de partis politiques ont rejeté les résultats des législatives et dénoncé les fraudes, notamment l'allocation des voix supplémentaires au FLN, au RND et à des personnalités proches du régime. Incroyable mais vrai : en Algérie, un article de loi permet de « triturer les résultats ». Les voix des listes présentées par les nouveaux partis n'ayant pas dépassé 5% sont allouées à d'autres formations, selon le bon vouloir du régime. L'article 85 de la loi du 12 janvier 2012 relative au régime électoral et au mode de scrutin – dans la version en langue arabe qui prime sur la française – le permet en effet, en toute légalité (5). Le maître d'œuvre de cette astucieuse arnaque serait Saïd Bouteflika, frère du Raïs qui – dit-on – se verrait bien lui succéder.

(1) El Watan (17/5/12)

(2) La priorité politique absolue est le boycott des élections législatives

<http://nadorculturesuite.unblog.fr/2012/05/07/la-priorite-politique-absolue-est-le-boycott-des-elections-legislatives/>

(3) La menace d'extradition pèse toujours sur Mourad Dhina

<http://www.france-irak-actualite.com/article-la-menace-d-extradition-pese-toujours-sur-mourad-dhina-102163863.html>

(4) Le 17 mai, le comité de soutien à Mourad Dhina a adressé un courrier à Christiane Taubira, nouvelle ministre de la Justice, pour qu'elle le libère

<http://www.freemourad.org/comite-de-soutien-articles/103-campagne-de-lettres-destinees-a-la-nouvelle-ministre-de-la-justice.html>

(5) Algérie: le tour de passe-passe du FLN, par Kamel Daoud

<http://www.slateafrique.com/87265/algerie-FLN-parti-unique-legislatives-FIS-RND>

Elections législatives : des sièges vont-il changer de mains ?

<http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2012/05/14/article.php?sid=134173&cid=2>

La source originale de cet article est france-irak-actualite.com

Copyright © [Gilles Munier, france-irak-actualite.com](http://france-irak-actualite.com), 2012

Articles Par : [Gilles Munier](http://france-irak-actualite.com)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez : media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si

vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca